

dire que nous devons attacher une grande importance à la prompt répression par l'Orateur de tout langage inconvenant. Sous ce rapport je considère que le premier mot est toujours le plus répréhensible, et plus est élevée la position de celui qui le prononce, plus il est condamnable. Mon honorable ami, le député de Laval, a donné à cette Chambre un bel exemple, et j'espère que cet exemple qu'il a donné pendant les treize ou quatorze ans qu'il a siégé ici, il le fera respecter lorsqu'il sera revêtu des pouvoirs dont je parle. Loïn de craindre qu'il manque de fermeté sous ce rapport, je crois qu'il agira à la satisfaction de tous.

L'honorable premier ministre a fait allusion à la carrière parlementaire de mon honorable ami; je l'ai aussi suivie avec intérêt et non sans sympathie. Plus d'une fois j'ai remarqué chez lui ce que je considère de louables efforts dans l'accomplissement de ses devoirs comme citoyen du Canada. J'ai remarqué chez lui un désir d'interpréter l'acte de la Confédération dans le sens que je voudrais lui voir donner, et un désir d'étendre nos pouvoirs, lorsqu'il s'agit par exemple, de nos relations avec les autres pays, et sous ce rapport je suis d'accord avec lui.

Si je voulais critiquer, je pourrais dire qu'en certaines occasions il m'a paru ne pas mettre complètement ses principes en pratique, qu'il n'a pas donné à ses opinions leur complet développement. Mais j'espère que, fortifié et mûri par l'expérience, dans la position qu'il est appelé à occuper pendant quelques années à venir, il fera disparaître cette ombre au tableau, lorsqu'il reprendra son siège dans cette Chambre.

Mon honorable ami, en certaines occasions, a été un élément assez turbulent dans les rangs de son parti. Je me rappelle qu'on lui a prêté un rôle assez préminent dans les évolutions extraordinaires accomplies par la chambre n° 8, dans le voisinage de cette salle. C'est à lui qu'on attribue, non pas la paternité, mais l'application de la phrase "à quat' pattes, Canayens," voulant par là faire ressortir la position qu'occupaient ses amis d'alors dans le gouvernement, vis-à-vis de leurs collègues de cette province. C'est à lui aussi qu'on attribue cette résistance, sans doute encouragée par quelqu'un plus élevé que lui, résistance qui a eu pour résultat la soumission du premier ministre, qui a dû se mettre à quat' pattes devant les Canayens et entrer dans la chambre n° 8, en passant sous les Fourches Caudines.

J'espère qu'on n'aura jamais occasion de dire de lui qu'il a mis cette fameuse phrase en pratique; qu'il s'est mis à quat' pattes; que c'est par la mutinerie qu'il est arrivé aux faveurs ministérielles; que c'est par la trahison qu'il est parvenu aux banquettes du Trésor.

J'espère qu'on ne pourra jamais l'accuser d'avoir obtenu ou conservé sa position par une basse servilité ou quelque chose approchant d'un abandon de principe.

Pour ce qui me concerne, j'éprouve un plaisir tout particulier à approuver le choix fait en la présente occasion. Nous venons justement de sortir d'une campagne électorale très vive, pendant laquelle l'arme principale dont on s'est servi contre moi, et le cri de guerre des tories, a été mon vote sur l'exécution de Riel et mon opinion sur l'administration des affaires du Nord-Ouest.

A cette même place, il y a environ douze mois, j'ai été appelé à exprimer mon opinion sur ce sujet, et j'ai déclaré que je considérais l'exécution de Riel comme un coup porté à l'administration de la justice criminelle au Canada, comme un acte de cruauté qu'on devait regretter. Je savais que cette opinion serait impopulaire. Je savais que plusieurs de mes anciens amis ne la partageaient pas. Je savais qu'il était dangereux de l'exprimer, et que je m'exposais à la voir mal interprétée. Je n'ai demandé que le droit d'être sincère et honnête dans l'expression de mes convictions. Mais le parti tory ne l'a pas voulu. Il a déclaré que pas un honnête homme, pas un juriste, pas un parlementariste, pas un homme d'Etat ne pouvait croire honnêtement ce que je faisais profession de croire.

M. BLAKE

Les tories déclarèrent que je mettais les Français au-dessus des Anglais, les catholiques romains au-dessus des protestants; que je violais le principe sacré d'une seule loi pour tous, que je soulevais le cri de race et de revanche, que je sapais le principe fondamental de l'administration de la justice criminelle. Ils excitèrent les orangistes tories jusqu'à l'aveuglement. J'ai été insulté dans la presse, du haut de la chaire et sur les hustings. On me traita de rielliste, de conspirateur; on m'appela hypocrite, lâche, fripon, fou, rebelle et traître.

Quant aux Métis, les tories déclarèrent qu'ils n'avaient souffert d'aucune négligence, d'aucun retard, d'aucune mauvaise administration de la part du gouvernement; que, bien au contraire, tout avait été bonté, douceur, diligence et sagesse; que l'accusation était fautive, et, l'accusateur, un calomniateur.

Il y a un an, discutant ici ces questions, j'en ai appelé à plus tard, à la génération à venir, au jugement final de l'histoire, tel que l'enregistrera la postérité.

Qui aurait cru alors, que quelques mois plus tard, mes accusateurs seraient les premiers à commencer le travail de ma réhabilitation?

Quelle est la première mesure qu'ils proposent à cette assemblée, élu, en grande partie, grâce à l'influence de ces accusateurs? Ils proposent que la première place, que la position d'Orateur de la Chambre des Communes, qui doit être notre représentant, le gardien de nos privilèges, notre arbitre, soit donnée à celui qui a voté avec moi il y a quelques mois:

Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution.

Ils proposent pour ce poste élevé ce même député, qui, il y a à peine quelques mois, votait avec moi:

Qu'il était du devoir du gouvernement de procéder avec diligence, en vertu de l'autorité qui lui avait été conférée par le parlement en 1879, au règlement des réclamations originant du titre sauvage des Métis des territoires du Nord-Ouest, et aussi au règlement des réclamations de ceux des Métis du Manitoba qui étaient temporairement absents, pendant le recensement, et que sous ce rapport, le gouvernement s'est rendu coupable de négligence, de délai et de maladministration, au préjudice de la paix, du bien-être et du bon gouvernement du Canada.

Ces votes de censure donnés par l'honorable député de Laval lui donnent des titres à mon appui. Ces votes expriment un manque de confiance dans le gouvernement me portent à croire qu'il possède une sûreté de jugement qu'il aura occasion de faire valoir dans sa nouvelle position.

Mais que faut-il penser de ceux qui m'ont appelé rielliste et conspirateur, qui m'ont traité de fou, d'hypocrite et de lâche, de calomniateur, de traître et de rebelle, à propos de ces votes, et qui, aujourd'hui, proposent de placer au premier rang celui qui a donné les mêmes votes que moi?

Est-ce là l'application du principe d'une seule loi pour tous? Est-ce là justice pour tous: la plus haute dignité pour l'un, l'exécration et le mépris pour l'autre? Agissent-ils ainsi en dépit des votes de l'honorable député? Si oui, ces votes ne devaient pas être si mauvais, après tout. Mais c'est le contraire, c'est à cause de ces votes qu'ils agissent ainsi.

Nous savons, et personne ne sait mieux que l'honorable député lui-même, qu'il doit son élévation à cette haute position, parce que, heureusement, il se trouve avoir voté pour condamner l'exécution de Riel et la conduite du gouvernement envers les Métis.

C'est en grande partie grâce à ce vote, et non en dépit de ce vote, que cette motion est présentée aujourd'hui. Ne le dites pas, M. Bourinot, le 12 juillet prochain; ne le répétez pas dans les loges orangistes; mais les choses sont ainsi, et alors j'offre d'avance mes sincères félicitations à mon corielliste, à mon complice en conspiration contre la loi du Canada, à mon émule en fourberie et en folie, à mon associé en trahison, en hypocrisie, en calomnie et en rébellion, au moment où il est sur le point de recevoir, par le vote un-